

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 5

Rubrik: Dans les fédérations suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

techniques. La deuxième partie définit le champ d'application de l'ordonnance, et le chapitre troisième traite de l'établissement des dits générateurs et réceptifs; le chapitre IV de leurs garnitures. Le chapitre V traite des conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'installer, d'exploiter et de modifier un générateur ou un réceptif de vapeur (demande d'autorisation, pièces à produire, examen, épreuves). Le chapitre VI règle les questions relatives à l'inspection, la surveillance. Les derniers chapitres traitent de la conduite des générateurs et des réceptifs de vapeur, des mesures à prendre en cas d'explosion et les dispositions transitoires. Les ouvriers occupés à des générateurs et des réceptifs de vapeur auront intérêt à étudier cette ordonnance de près. Ils peuvent se la procurer à la Chancellerie fédérale.

Recul de l'industrie à domicile. Les rapports économiques de la *Feuille suisse du commerce* publient dans un de ses derniers numéros une statistique sur le recul de l'industrie à domicile en Suisse. Nous en relevons ce qui suit:

Se basant sur une documentation provenant du dernier recensement, le bureau fédéral de statistique a procédé à une étude spéciale du travail à domicile et des occupations accessoires. Sans doute, la crise de 1920 n'a pas été sans influence sur les données fournies, mais malgré cela les renseignements publiés méritent toute notre attention.

Le recensement de 1910 indiquait 70,000 ouvriers à domicile. Le recensement de 1920 n'en signale plus que 39,300. Le tableau ci-dessous donne la force des différents groupes d'industries et l'importance du recul enregistré dans chacun d'eux:

Industries	1910	1920	Diminution	
			absolue	en % sur 1910
Industrie de la broderie	29,520	13,561	15,959	54
Industrie de la soie	12,817	7,574	5,243	41
Tissage de coton	3,916	2,950	966	25
Tricotage et tissage	2,618	1,497	1,121	43
Tressage et industrie de la paille	2,577	607	1,970	76
Horlogerie	9,096	6,747	2,349	26
Couture p. dames et mess.	3,756	2,388	1,368	36
Couture et blanchisserie	2,038	1,570	468	23
Fabricat. de la chaussure	601	228	373	62
Total	70,104	39,344	30,760	44

Dans le total sont comprises toutes les branches d'industrie, tandis que nous n'avons indiqué dans notre tableau que les groupes principaux.

La plus forte perte en pour cent est constatée dans l'industrie de la paille. Tandis qu'en réalité c'est sans doute dans l'industrie de la broderie que la plus forte diminution a été constatée. L'auteur de l'article de la *Feuille suisse du commerce* en fait remonter la cause en partie à des transformations techniques et en partie à la crise économique. Il aurait pu ajouter que les misérables salaires payés dans cette profession n'encouragent pas les ouvriers à y rester fidèles. Le fort recul constaté dans les autres groupes est en partie dû aux mêmes causes.

A propos de vie chère. Le rapport de la *Chambre cantonale neuchâteloise du commerce, de l'industrie et du travail* pour l'exercice 1924 contient d'intéressantes appréciations sur la situation économique de la Suisse:

La situation mondiale économique et financière est incontestablement moins tendue, et bien que la balance commerciale de la Suisse soit encore déficitaire plus qu'on ne le désirerait, le renouveau d'activité de nos industries s'est révélé par des résultats relativement

satisfaisants. On sent que la force et la confiance sont revenues, incitant au besoin d'expansion qui se traduit par la recherche d'accords commerciaux.

Le rapport note ensuite que l'on semble revenir quelque peu du protectionnisme à outrance où l'égoïsme de tous les pays paraissaient se complaire. « A ce point de vue, il faut reconnaître, dit le rapport, que la Suisse se trouve dans une situation extrêmement délicate à mesure qu'elle vit de ses exportations et qu'elle est dépendante de l'étranger pour les denrées alimentaires de première nécessité et les matières premières indispensables à ses industries. »

Si pour favoriser certaines industries on recourt aux restrictions d'importation, on entrave l'abaissement du coût de la vie et par conséquent on gêne nos industries, sur lesquelles repose cependant la prospérité du pays. Cette constatation devrait avoir pour conséquence rationnelle « la résolution ferme d'abandonner à leur sort les industries qui ne sont pas à même de se maintenir par leurs propres moyens ». Comme on ne le fait pas, il en résulte une « politique commerciale instable où l'intérêt général n'a rien à gagner ». Au surplus, dit le rapport, « il faut avouer que d'une manière générale, en Suisse, on s'ingénie à consolider la vie chère. Dans le commerce, certaines branches ont conservé des prix qui ne correspondent pas à ceux du marché mondial; on s'évertue à ne suivre à la baisse qu'au moment où les stocks sont écoulés et à appliquer la hausse dès qu'elle est annoncée. »

Telle est l'opinion que nous avons exprimée maintes fois ici même. Il ne nous déplaît pas de la voir confirmée par une institution officielle. Il serait temps de réagir contre la politique de vie chère pratiquée par le Conseil fédéral et de tenir compte des intérêts légitimes de l'industrie. La classe ouvrière qui, jusqu'ici, fut seule à se défendre, serait heureuse d'un appui lui venant des milieux industriels. Trop longtemps et contre tout bon sens, ceux-ci n'ont vu de remèdes que dans la diminution des salaires et la prolongation de la durée du travail. Sans doute raisonnait-on dans ces milieux comme le bulletin de la Société de Banque suisse qui, dernièrement, à propos d'émigration industrielle, disait: « Il y a plusieurs causes à cette émigration. A l'une d'entre elles, nous ne pouvons pas remédier; c'est celle que comportent les prohibitions d'entrée ou les trop hautes barrières douanières. »



Dans les fédérations suisses

Auxiliaires du papier et des arts graphiques. La votation générale sur l'affiliation du personnel auxiliaire de l'imprimerie à la Fédération suisse des typographes et sur l'affiliation des ouvriers du papier à la Fédération des ouvriers du textile a donné le résultat suivant:

Bulletins délivrés 1133; rentrés 911, dont 691 oui, 155 non, 57 blancs et 8 non valables. Les accords intervenus entre les fédérations en cause, que nous avons publiés dans le numéro de mars de la *Revue syndicale*, ont ainsi acquis force de loi, vu que les autres fédérations se sont aussi prononcées affirmativement.

Cheminots. La Fédération suisse des cheminots vient de publier son rapport annuel qui comprend 232 pages. Nous en extrayons les indications suivantes:

L'effectif qui était de 36,239 à fin décembre 1923 est descendu à 35,937 à fin décembre 1924. La cause de cette diminution est due, comme l'année passée, à une nouvelle réduction du personnel des Chemins de fer fédéraux; l'effectif du personnel des C. F. F. descendit,

pendant l'année de gestion, de 35,308 à 35,049. Depuis 1921, le personnel des C. F. F. a été réduit de 3377 unités; la perte de membres que la Fédération des cheminots a eu à enregistrer depuis cette date s'élève à 3149.

Les comptes de la caisse fédérative bouclent à fin 1924 par un chiffre de fr. 759,881 aux recettes, soit en laissant un excédent de dépenses de fr. 3528. Les comptes de l'année précédente accusaient un excédent de fr. 32,000. Ce déficit de l'année de gestion provient d'une diminution des recettes de fr. 14,000 en cotisations des membres et d'un excédent des dépenses de fr. 8000 pour l'assistance judiciaire et fr. 8000 pour l'assistance accordée à des ouvriers grévistes ou lock-outés de l'industrie privée. Il fut versé une somme de fr. 176,066 au fonds de lutte, qui se monte maintenant à fr. 723,896.

Le rapport contient des indications détaillées sur l'activité des instances fédératives, le travail commun avec d'autres organisations, les travaux dans le domaine syndical, la presse fédérative, ainsi que sur les caisses et la comptabilité des sous-fédérations.

Ouvriers du bois et du bâtiment. Depuis le 21 mars de cette année les gypseurs de Bâle sont en grève. A deux reprises eurent lieu des pourparlers devant l'office de conciliation. Les deux fois, les propositions de conciliation furent repoussées par les patrons et par les ouvriers. Toutes les revendications des ouvriers concernant le salaire, les vacances et les suppléments pour travail accompli au dehors, furent l'objet d'une fin de non-recevoir de la part des patrons. C'est ainsi qu'à la date susmentionnée, les ouvriers cessèrent le travail.

Les patrons firent toutes les tentatives imaginables pour semer l'épouvante et la discorde parmi les grévistes. Mais heureusement ces procédés ne procurèrent pas aux patrons le résultat désiré, car ils se heurtèrent à la résistance opiniâtre des ouvriers. Une partie de ceux-ci chercha du travail ailleurs et en trouva effectivement. Le 17 avril eurent lieu de nouvelles négociations devant l'office de conciliation. Les représentants patronaux déclarèrent que, pour punir les gypseurs pour cette « grève frivole », ils retireraient toutes les concessions faites. Les pourparlers échouèrent complètement. Il n'y a pas de briseurs de grève; la grève dure toujours avec la même intensité. La place de Bâle est donc sévèrement à l'interdit pour les gypseurs.

A Winterthour également, les gypseurs sont en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de salaire. Ici aussi les patrons ont, de concert avec l'Union des arts et métiers et la Fédération des entrepreneurs en constructions, repoussé toutes les revendications des ouvriers. Inutile d'ajouter que les gypseurs de Winterthour sont aussi décidés à faire grève jusqu'à ce qu'il leur soit donné satisfaction.

Personnel de la broderie. La Fédération du personnel de la broderie accuse également pour l'année 1924 une légère réduction de son effectif (151). La mauvaise conjoncture dans cette industrie a une influence néfaste sur l'activité de l'organisation syndicale.

Le rapport annuel paru dans le numéro 8 du *Journal du personnel de la broderie* oriente sur la situation dans l'industrie de la broderie, sur l'activité des différentes instances fédératives, sur le mouvement des membres, sur la situation financière, sur les conditions de salaire et d'engagement, sur le domaine de l'éducation et le travail en commun avec d'autres organisations. La caisse fédérative boucle par une augmentation de la fortune de 6000 francs.

Typographes. Le *Gutenberg* du 17 avril commente les résultats de la votation du 27 mars dans la Fédération des typographes sur la convention fixant les conditions les résultats de la votation du 27 mars dans la Fédération suisse des typographes.

Sur 4848 bulletins délivrés, 3725 sont rentrés; 2725 votants ont accepté les propositions du comité central; 1356 s'y sont opposés et 194 bulletins furent blancs ou nuls. La majorité favorable n'est donc que de 819 voix. L'opposition fut assez vive dans quelques sections de la Suisse alémanique. Ainsi, Frauenfeld rejette par deux tiers contre un (31 oui, 74 non); St-Gall 127 non pour 103 oui; Zurich-Lac 58 non et 46 oui. D'autres sections acceptantes comptent de fortes minorités rejetantes: Bâle 283 oui, 121 non; Berne 320 oui, 256 non; Lucerne 62 oui, 49 non; Haute-Argovie 27 oui, 17 non; Soleure 45 oui, 20 non; Zurich 253 oui, 240 non et 35 bulletins blancs. Les raisons de cette forte opposition sont diverses: l'introduction d'un élément peu désirable, ancien secrétaire et communiste militant, joua un certain rôle dans la décision de quelques sections. D'autre part, on semble craindre des complications administratives, en raison de l'instabilité d'un certain nombre d'auxiliaires, les manœuvres principalement. L'admission du personnel féminin aurait aussi provoqué pas mal de méfiance de la part de collègues qui craignent de « voir ainsi l'adoption d'un sabot de gros calibre au char de la F. S. T. ».

Malgré l'augmentation de travail, qui en résultera pour la fédération, le *Gutenberg* estime que la F. S. T. a bien agi en décidant l'affiliation du personnel auxiliaire des imprimeries. C'est un pas en avant vers la concentration des forces syndicales ouvrières des arts graphiques en Suisse, qui deviendra un jour ou l'autre d'une nécessité absolue.



Dans les organisations non affiliées

Fédération suisse des ouvriers et employés évangéliques. La Fédération suisse des ouvriers et employés évangéliques publie dans son numéro 6 un rapport détaillé sur son activité en 1924. Nous en relevons les points suivants: Le mouvement des membres présente une légère augmentation; à la fin de 1923, la fédération comptait 3746 membres répartis en 69 sections, et à la fin de 1924, il y en avait 4018 dans 72 sections. La répartition dans les différentes sections n'est pas indiquée d'après le nombre des membres.

Le rapport s'étend sur la situation économique de la Suisse ainsi que sur les luttes politiques et économiques engagées durant l'année du rapport. Le rapport condamne sévèrement les procédés des chrétiens-sociaux, « organisation destinée à renforcer l'Eglise catholique et qui enrôle des non-catholiques pour les mettre sous l'influence catholique ».

La fédération a introduit une assurance-maladie facultative et une assurance-vieillesse et survivants obligatoire. Les prestations de la caisse sont insignifiantes en raison des faibles cotisations payées (1 fr. par mois et par membre). Il a été payé en tout en 1924 pour 27 décès 4913 fr. en secours. La caisse de chômage a versé en 1924 pour 36,219 fr. de secours. Pour secours de grève, repréailles et lock-outs, la fédération a déboursé 28,795 fr.; il s'agit surtout de secours versés à des membres engagés dans des mouvements de salaire conduits par d'autres organisations. La fédération n'a conduit à elle seule que 5 mouvements, dont 2 se sont terminés avec un succès partiel.



Dans les autres organisations

Union syndicale chrétienne-sociale. Dans sa session de printemps, la commission syndicale chrétienne-